



PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7.2 %	9 %	10.8 %	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte final suite au départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité du propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes	●	●	●	
Virement mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Vérification et demande des justificatifs d'assurances et des contrats d'entretiens auprès du locataire	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Gérer au quotidien les difficultés rencontrées par le locataire	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Visite Conseil	○	●	●	90 € TTC/visite
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1 500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	5% TTC du montant des travaux TTC
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 5% TTC du montant des travaux TTC
Gestion des sinistres : représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités le cas échéant et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) si non soumis à la garantie des loyers impayés	○	●	●	150 € TTC/dossier
Prestations exceptionnelles (conseil, expertise, déplacement, ameublement ...)	○	○	●	90 € TTC/heure
Gestion des congés pour vente, reprise ou motif légitime et sérieux auprès des huissiers	○	○	●	150 € TTC
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Représentation aux assemblées générales	○	○	●	90 € TTC/heure
Paiement des appels de fonds au syndic	○	○	●	60 € TTC/an
Etat des risques et pollutions réalisé par l'agence	○	○	○	19 € TTC
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	90 € TTC/dossier
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	●	●	2 % TTC
Frais pour clôture de compte suite à la résiliation du mandat*	○	○	○	120 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

* Ces frais ne sont pas facturés en cas de mandat exclusif de vente signé avec l'agence

ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYÉS	Coût hors forfait
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Loyers impayés : suivi des dossiers contentieux, recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer et procédure d'expulsion ➤ Dégradations immobilières ➤ Protection juridique 	3,20 % TTC du quittance

Honoraires forfaitaires pour la gestion d'un garage ou d'un parking : 10 € TTC / mois

RAPPEL : NOS HONORAIRES SONT ENTIEREMENT DÉDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS EN RÉGIME RÉEL !

Année de référence : 2023**Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾****Honoraires à la charge du locataire**

<i>Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué</i>	Zone « Tendue »	Zone « Non Tendue »
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00 € / m ² TTC	8,00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € / m ² TTC	3,00 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

<i>Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué</i>	Zone « Tendue »	Zone « Non Tendue »
Si le bien est supérieur à 50 m²		
➤ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00 € / m ² TTC	8,00 € / m ² TTC
➤ Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € / m ² TTC	3,00 € / m ² TTC
Si le bien est inférieur à 50 m²		
➤ En % du loyer annuel charges comprises	7 % TTC	7 % TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème Honoraires de Location Garage et Parking :

10 % TTC du montant du loyer annuel charges comprises pour le locataire et le bailleur.

Barème Honoraires de Location Bail Commercial :

30 % TTC du montant du loyer annuel charges comprises à partager entre le preneur et le bailleur.

Barème Honoraires de Rédaction d'Avenant au Bail :

250 € TTC à la charge du demandeur.